

AFFAIRE N° 9 - Projet de construction de la Station de Traitement des Eaux du Brûlé.

Le Secrétaire de séance donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa transmission N° 5287/1185 FC du 8 Juin dernier, Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées m'a adressé un exemplaire du projet de construction de la station de traitement des eaux du Brûlé, établi par le Bureau d'Etudes de la Société E.E.R. , en me priant de demander l'inscription des crédits nécessaires sur la tranche P.I.D.O.M. 1963.

Les travaux en cause pourront, en conséquence, être entrepris en 1963, terminant ainsi l'équipement du réseau de distribution d'eau du Brûlé.

Je mets la question aux voix ./.

Le projet proposé est adopté à l'unanimité.